



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 71 -CC/2017/CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MO'O

Séance du 14 décembre 2017

Date de convocation : 07 décembre 2017 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, Premier Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Edgard CHOCHO, Jean-Claude HORTH, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Christian PITTA

Denis BURLLOT à Edgard CHOCHO

Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA -CLET

Armide MATHIEU à Annie ROBINSON-CHOCHO

Daniel MANGAL à Didier BRIOLIN

Absents non excusés :

Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Justine SAIBOU, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'association Mo'O, par courrier datant du 16 octobre 2017, a sollicité la Communauté de Communes Des Savanes à hauteur de 2 000 euros pour le financement de sa participation au «Raid des Alizés» prévu du 14 au 19 novembre 2017 en Martinique. Cette manifestation, au-delà d'être une aventure humaine et sportive enrichissante, a pour but de contribuer à la lutte contre le cancer et la leucémie par les dons qui seront récoltés.

Le coût global de la participation de l'association Mo'O au «Raid des Alizés» estimé à 15 192.50€ est réparti comme suit :

Année ou exercice 2017

CHARGES	Montant ¹⁾	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2000
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	3974	74 - Subventions d'exploitation ²⁾	
Autres fournitures	6 985,50	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Région(s) :	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs			
honoraires			
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération, autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Fonds européens	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		Aides privées	3292,50
66 - Charges financières	4233	75 - Autres produits de gestion courante	
67 - Charges exceptionnelles		Dont cotisations, dons manuels ou legs	3900
68 - Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers	
		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES³⁾			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolet	
Mise à disposition gratuite de biens		Prestations en nature	
Prestations		Dons en nature	
Personnel bénévole			
TOTAL	15192,50	TOTAL	15192,50
L'association sollicite une subvention de 2000€ qui représente 13,1 % du total des produits : (montant demandé/total des produits) x 100.			

Après étude de la demande formulée par l'association Mo'O, la Commission sport qui s'est tenue le vendredi 10 novembre 2017 a émis un avis favorable quant à la participation de la CCDS à hauteur de **2 000€ (deux mille euros)**.

Le Bureau Communautaire, réuni le 28 novembre 2017 a confirmé la proposition de la Commission Sport quant au montant de la participation de la CCDS.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de **2 000 euros (deux mille euros)** à l'association Mo'O.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n°43-CC/2016/CCDS du 29 septembre 2016 relative à l'approbation du règlement d'attribution des subventions intercommunales ;

Vu la délibération n°108-CC/2014/CCDS du 06 Décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n°55-CC/2016/CCDS du 20 décembre 2016 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable de la Commission sport du vendredi 10 novembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents

DÉCIDE DE (D'):

Article 1^{er} : **DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : **APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000 euros (deux mille euros) à l'association Mo'O pour sa participation au « Raid des alizés » du 14 au 19 novembre 2017 en Martinique.

Article 3 : **AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 18

Pour : 14 (dont 4 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 04 (dont 01 procuration)

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 14 décembre 2017
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

